



PROCES-VERBAL BUREAU DU CONSEIL FEDERAL

Réunion du : Jeudi 4 novembre 2010

à : 15h00

Présidence : M. Fernand DUCHAUSSOY

Présents : MM. Christian TEINTURIER, Jacques LEGER, Henri MONTEIL, Bernard DESUMER

Excusés : MM. Frédéric THIRIEZ, Noël LE GRAET, Gervais MARTEL

Assistent à la séance MM. Jacques LAMBERT, Jean-Pierre HUGUES, Jean LAPEYRE

MM. Laurent BLANC et Marino FACCIOLI (pour partie)

I. ASSEMBLÉE GENERALE D'ÉTÉ

Le Bureau

Vu le calendrier de mise en œuvre de la réforme de la gouvernance de la FFF, qui prévoit l'élection des nouvelles instances dirigeantes par l'Assemblée Fédérale d'été du 18 juin 2011 ;

Estime qu'il serait préférable que celle-ci se déroule à Paris alors qu'elle est actuellement programmée à Marseille avec une organisation à la charge de la Ligue de Méditerranée ;

Demande au Président de prendre contact en ce sens avec le Président de la Ligue de Méditerranée ;

Charge le Directeur Général de rechercher par précaution une salle susceptible d'accueillir à Paris l'Assemblée Fédérale d'été le 18 juin 2011.

II. QUESTIONS D'ACTUALITÉ

Subvention versée au Comité d'entreprise

Sur le rapport du Secrétaire Général et du Directeur Général,

Le Bureau décide de porter de 1 à 1,2% de la masse salariale le montant annuel de la subvention versée au comité d'entreprise pour financer ses activités sociales et culturelles.

Fondation « Cœur et artères »

Le Bureau prend connaissance de la lettre du Président de la Fondation Cœur et Artères informant du lancement d'un « Fonds Marc-Vivien FOE ».

Candidature du VAFC pour un match de l'Équipe de France

Le Bureau prend acte de la candidature du Valenciennes Football Club pour accueillir un match de l'Équipe de France dans son nouveau stade « Nungesser II » qui sera livré en mai 2011. Cette candidature sera examinée avec les autres reçues précédemment lors de l'élaboration du calendrier de l'Équipe de France pour les saisons à venir.

Paris Foot Gay

Le Président prendra contact pour la signature de la convention.

Le Directeur Juridique indique que le code disciplinaire prévoyait une sanction contre toute forme de discrimination.

Courrier UNFP

Le Bureau prend connaissance de la lettre de l'UNFP. Après discussion, le Bureau décide de ne pas y répondre favorablement à l'exception d'un geste qui pourra être fait – mais qui reste à déterminer le moment venu - à l'occasion du 50^{ème} anniversaire de l'UCPF.

III. QUESTIONS DIVERSES

Jacques LEGER, Vice-Président :

- remet au Bureau une note de la Commission Fédérale de la Coupe de France qui s'oppose à ce que les 16^{èmes} de finale soient éventuellement joués en semaine, comme ceci a été évoqué au cours des États Généraux du Football ;
- demande des explications sur les critères retenus par la LFA pour répartir entre les ligues régionales l'aide exceptionnelle de 1 M€ décidée par le Conseil Fédéral ;
- rend compte au Bureau des décisions d'attribution de subventions prises par le CNDS le 28 octobre : sur 31 dossiers proposés par la FFF, 10 seulement ont été subventionnés pour un montant total de 1,590 M€ (5,9% des crédits distribués) alors que 7 projets concernant le football et non proposés par la FFF ont également été financés.

Le Directeur Général
Jacques LAMBERT